

LE

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 16,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS.					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS	CIEL.
6 heur.	7 d au		27 pou.		
du mat.	dessus	63 deg	9 lign.	Nord.	Beau.
	de 0.		Variab.		
Midi.	101 au	60 deg	27 pou.	Idem.	Idem.
	dessus		9 lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.		Phases.	Age.
6 h.	0 h.	5 h.			
19 min.	11 min.	14 min.		Pleine lune.	17

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Just, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

6 francs pour 3 mois ;

12 francs pour 6 mois ;

24 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 16 octobre 1837.

position vient enfin de former un comité électoral. est grave, et fixe l'attention générale. La presse rielle paraît déconcertée : elle avait annoncé avec assurance que ce comité ne se formerait pas ! Aussi esse-t-elle de l'attaquer sans ménagements. en constituant un centre pour diriger les électeurs dants, l'opposition s'est-elle placée en dehors de la a-t-elle commis un attentat contre les lois, con- tat ? Non, certes ; elle n'a fait qu'user du droit que ne la constitution ; elle n'a fait qu'imiter ce qui se ans tous les gouvernements constitutionnels, ce qui aisait d'ailleurs sous la Restauration. — Mais ce qui e la presse ministérielle, c'est la manière dont ce co- est composé, ce sont des noms qui y figurent. Eh MM. Dupont (de l'Eure), Laffitte n'ont pas craint de cherber de concert avec MM. Garnier-Pagès et Cormenin l- ce pas là une monstrueuse alliance ?

retrouve dans ce fait, dit le *Journal des Débats*, onnivence secrète ou déclarée, fruit de la faiblesse d'une malheureuse sympathie, qui a donné tant d'au- aux ennemis de la royauté et de la charte. Ré- à lui seul, le parti radical aurait été effrayé de etit nombre et de sa faiblesse. » C'est là positive- l'erreur du *Journal des Débats*.

parti radical, qu'il le sache bien, est nombreux en s. A la vérité, ce parti, qu'on a depuis sept ans écarté des affaires, vient d'y entrer ; mais son in- ne pouvait être long-temps méconnue, et en t à lui, accidentellement si l'on veut, les députés position dynastique et les écrivains qui suivent son n'ont fait que prouver de nouveau que pour la souveraineté de la nation n'est pas un vain mot, la regardent comme le dogme le plus respectable, tant qu'ils sont toujours prêts à accepter les actes anaeraient d'une source aussi pure.

Journal des Débats ne veut pas croire aux sentiments chiques de l'opposition. Mais la question électorale le compromettre la monarchie ? Que veut le comité al ? Des députés indépendants. Qu'y a-t-il de si and dans un pareil désir ? Le *Journal des Débats* ne one pas que le parti radical agisse dans le cercle ar la loi, qu'il se meuve dans une voie qui est ou- ar la constitution ? Ceci prouverait une étrange pré-

quoi a-t-il convié si souvent les légitimistes à lre part aux luttes électorales ? pourquoi leur a-t-il avec tant de persévérance qu'ils avaient à la cham- députés un rôle de conservateurs à remplir ? — Mais radicaux n'ont donc pas de rôle à remplir ? Les intérêts aires qu'ils défendent n'ont-ils pas besoin d'être re-

ors que signifie pour la presse ministérielle le gouver- représentatif dont elle fait chaque jour de si pom- éloges ? ne pense-t-elle pas qu'il doit donner accès à les opinions, qu'il doit leur procurer le moyen de se our ? Selon nous, le mot gouvernement représentatif e la représentation de tous les intérêts.

ne opinion nombreuse est sans organes, si elle ise en dehors des voies régulières et légales, elle est l'oppression, elle est hors la loi ; que lui reste-t-il e faire jour ? La force ! Les défenseurs de la charte

devraient donc applaudir à la formation du comité élec- toral, à sa composition, s'ils avaient quelques notions de justice, et s'ils se faisaient une idée exacte du gouver- nement représentatif. Mais pour eux les lois ne sont qu'un privilège, qu'un moyen de gouvernement créé à leur profit. Si leurs adversaires s'en servent, ils se récrient et font entendre d'hypocrites lamentations.

A la vérité, qu'importe l'opinion du *Journal des Débats* et de la presse subventionnée ? Que le comité électoral ne se laisse pas émouvoir par de perfides allégations, qu'il marche sans se diviser, qu'il accomplisse avec fermeté la mission qu'il s'est imposée, et tous les amis de la liberté du pays et de sa dignité applaudiront.

Toutes les nuances de l'opposition nationale ont senti la né- cessité de combiner leurs efforts pour obtenir une chambre in- dépendante qui comprit mieux l'honneur du pays et les intérêts du peuple. Il vient, en conséquence, d'être constitué un co- mité central pour s'occuper des élections. L'accord des divers éléments de l'opposition dans les élections générales a toujours tourné au profit de la cause populaire : nous engageons les ci- toyens qui partagent nos opinions à suivre l'exemple donné par les patriotes de Paris et à constituer des comités électoraux dans tous les départements où il n'en existe pas encore.

Le comité de Paris se compose actuellement de :

MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Mauguin, Mathieu, Larabit, Laffitte, Ernest Girardin, Clauzel, Garnier-Pagès, Cormenin, Salvette et Thiars, membres de la dernière chambre ; Châte- lain, rédacteur en chef du *Courrier français* ; Cauchois-Lemaire, rédacteur en chef de la *Minerve* ; Bert, rédacteur en chef du *Commerce* ; E.-D. Durand, de la *Minerve* ; L. Blanc, rédacteur en chef du *Bon Sens* ; Frédéric Lacroix, rédacteur en chef du *Monde* ; Thomas, directeur du *National* ; Dubosc, rédacteur en chef du *Journal du Peuple* ; Goudchaux, banquier ; Viardot, homme de lettres ; Dornès, avocat ; Népomucène Lemerrier, de l'Académie française ; Postan, professeur à l'école de médecine ; Félix Desportes, propriétaire ; Marie, avocat ; Ledru-Rollin, avocat ; Dupont, avocat ; Sarrans jeune, homme de lettres ; David (d'Angers), sculpteur.

Les personnes qui voudraient correspondre avec le comité sont priées de s'adresser à M. Garnier-Pagès, rue Sainte-Avoie, n° 57, ou à M. Cauchois-Lemaire, rue de la Corderie, n° 2.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur,

Permettez à de jeunes soldats d'exprimer, dans votre journal, quelques-unes des impressions que leur a fait éprouver le juge- ment du *Journal de Paris* sur l'armée. Ce journal la calomnie, quand il dit qu'en 1830 elle fut frappée de déconsidération aux yeux de la France.

En juillet 1830, l'armée aussi était fatiguée de quinze ans d'humiliation, et, quand la révolution du peuple fut accom- plie, elle la salua avec enthousiasme. Ses rangs, décimés par la politique de la Restauration et par la suppression de la garde royale, se repeuplèrent comme par enchantement de volontai- res et de patriotes : jeunes gens des écoles, étudiants, commis, ouvriers, tout se fit soldat. On eût pu se croire en 91. Partout le même cri : « A bas les traités de 1815 ! A la frontière ! Polo- gne ! Espagne ! Italie ! » Partout le même élan de liberté ; par- tout le même amour de la patrie et de l'humanité. Une ère d'émancipation semblait s'ouvrir. La France s'enorgueillissait de cette jeune et belle armée, à qui elle avait d'avance confié ses futures destinées et la sublime mission de délivrer enfin l'Eu- rope de la lourde chaîne qui pèse sur elle depuis tant de siècles.

Alors, qui eût dit que cette même armée, si éminemment na- tionale, si brûlante de gloire, mais de gloire civilisatrice, si fière de son avenir, si impatiente de remplir son mandat de régénération de tous les peuples, était déjà vouée à passer, non pas, comme le dit la feuille que nous réfutons, sous les four-

Le brave Adocht, son époux, l'avait suivie jusqu'à sa der- nière demeure, en donnant des marques énergiques de sa pro- fonde douleur. L'énorme cloche, pesant deux cent vingt quin- taux, placée dans la tour de la cathédrale, avait fait retentir dans la grande ville son glas funéraire. Les pieux moines avaient chanté un *Requiem*, sans épargner de nombreux cierges ni l'en- cens offert à Dieu. Maintenant, pâle et inanimée, elle reposait dans son linceul, et l'immense horloge qu'on ne remonte qu'une fois dans l'année, et qui marque les heures du jour et le cours des astres, était le seul objet qui indiquait le mouve- ment sous la voûte solitaire et silencieuse. Le bruit monotone de son balancier retentissait au-dessus des tombes muettes et des images des saints brunies par le temps.

C'était un soir du mois de novembre, le temps était pluvieux et sombre, lorsque Pierre Bolt, fossoyeur à l'église de Saint- Pierre, se rendit chez lui, après ces splendides funérailles. Ce pauvre diable était marié depuis trois ans ; il avait un enfant, et sa femme était sur le point d'accoucher d'un second. Il avait le cœur bien triste lorsqu'il se mit en marche pour rentrer dans sa misérable chaumière, froide et humide, située sur les bords du fleuve, et exposée aux vents pénétrants d'automne. Il vou- lait se rendre tout de suite auprès de sa femme ; mais la petite Marie, qui jouait dans la chambre avec sa poupée, vint à sa ren- contre : — Papa, lui dit-elle, n'entre pas ! La cigogne est arri- vée ; elle a apporté un petit frère à Marie ; elle a mordu ma- man au pied, et celle-ci est bien malade et couchée dans son lit.

Bientôt arriva sa belle-sœur, qui lui présenta le nouveau-né plein de vie et de gentillesse. Sa femme cependant ne se portait pas bien, et son état nécessitait des dépenses qui dépassaient de beaucoup les ressources du malheureux fossoyeur. Dans sa dé- tresse, il courut chez le juif Isaac qui, dans les derniers temps, lui avait avancé une faible somme ; mais Bolt n'avait rien à lui donner en gage : il fondait toutes ses espérances sur la miséri- corde d'Isaac, et c'était là une faible planche de salut. Bolt

ches caudines de la souveraineté populaire, mais sous les fourches caudines du lion de Waterloo et de la Tafna ?

En 1830, le peuple et l'armée ne faisaient qu'un, et l'on a tout fait depuis pour détacher l'armée du peuple dont elle était sortie. On n'y parviendra pas. L'armée s'est éclairée. Quand elle a vu et compris que, sous prétexte d'étouffer l'anarchie, de rétablir l'ordre et de sauver la civilisation menacée, on ne s'est servi d'elle que pour des intérêts purement dynastiques, alors elle s'est dégoutée de sa noble carrière. Si nos soldats avaient, comme on le prétend, du dévouement pour le pouvoir actuel et la conscience des services réels qu'ils rendent au pays, quitteraient-ils tous, sans exception, et par masses, un métier où ils trouveraient honneur, gloire ou considération ? Demandez aux chiffres des bureaux de la guerre combien de militaires se sont réengagés depuis 1830, et dites, avec M. Arago, si la statistique n'a pas aussi quelquefois son éloquence.

Il est vrai, comme on le dit, que l'armée est une partie de la force des gouvernements, mais alors seulement que les gou- vernements ont un principe social qui la satisfait. C'est avec le cœur des soldats plus qu'avec leurs fusils que se font les grandes choses, et aujourd'hui le cœur des soldats reste froid. Les pé- rils de l'Afrique, fussent-ils payés de quelque gloire, ne suffi- sent pas à ce que l'armée s'était promise. Elle comprend depuis long-temps que la guerre n'est irréprochable qu'autant qu'elle assure la paix ; mais elle voudrait, après la guerre civile qui est la plus cruelle de toutes, une paix intérieure plus florissante, et après l'attitude que la France avait prise en 1830, une politique plus ferme et une voix plus haute vis-à-vis des cabinets de l'Europe. (National.)

« Il y a à faire, n'en doutons pas, même dans l'ère de paix et de repos intérieur où nous entrons ; il y a grandement à faire, et pour le cabinet et pour la chambre qui voudra se placer à la hauteur de sa mission. Croit-on que ce soit un mot vague, que ces principes de juillet si souvent invoqués ? Nous ne dirons pas que tel programme ait été arrêté, tel jour, en tel lieu, comme condition de la victoire. Il y a quelque chose de plus sacré, de plus impérieusement obligatoire que ces sortes d'en- gagements, c'est le programme qui a mis au peuple les armes à la main, et par lequel il a vaincu, ce programme tacite, agréé de tous, qui n'a été signé nulle part et qui est écrit dans toutes les consciences. Ce programme exige pour la France un gouvernement libre, un gouvernement à bon marché.

Il faut bien comprendre tout ce qu'il y a dans ce mot de gouvernement libre. Ce n'est pas seulement la liberté politi- que, cette première de toutes et qui sert de sanction à toutes les autres, la liberté politique qui est tout à la fois la liberté de l'individu, la liberté de la presse, la liberté de conscience : c'est aussi la liberté civile, c'est-à-dire celle qui laisse aux citoyens grandes et ouvertes les voies de toutes les profes- sions, qui respecte tout ce que la loi ne défend pas, qui res- treint dans de justes limites l'action d'une police ombra- geuse, et qui complète enfin cette admirable égalité civile proclamée par nos codes. C'est la liberté du commerce et de l'industrie, sans laquelle il n'y a pour ces deux instruments de civilisation qu'une prospérité factice, liberté qui doit être pro- gressivement fondée, car il y a des droits acquis, des positions faites à respecter et à ménager, mais qu'il faut incessamment poursuivre comme le plus réel des perfectionnements sociaux.

Ce n'est pas tout pour un peuple que d'être libre, et si la liberté devient coûteuse, elle perd, dans notre époque si posi- tive, une bonne part de son prestige. La révolution de juillet nous a promis un gouvernement à bon marché, et le pays est écrasé d'impôts. C'est là une anomalie qu'en des temps de per- turbation on pu tolérer, et qui doit être désormais l'objet des sérieuses investigations du pays et de ses mandataires.

Nos budgets dépassent par leur chiffre les budgets de la Restauration, et cependant nous n'avons à payer ni leur liste civile de 35 millions, ni le faste coûteux des maisons militaires, ni les régiments étrangers que les rois du droit divin gardaient en réserve contre le pays. Pourquoi donc, quand ces notables éco- nomies ont allégé notre budget de sommes énormes, pourquoi

frappa à la porte de l'usurier. Le juif écouta avec patience ses ardentés supplications, souvent entrecoupées de larmes ; mais lorsque le malheureux eut fini, il lui répondit avec le plus grand calme qu'il ne pouvait avancer de l'argent sur un enfant nou- veau-né, et que des larmes et des gémissements étaient des ga- ges de nature à ne contenter personne. Bolt sortit désespéré, dans une complète stupeur. Plus d'une fois il avait été chez les riches prélats et en avait obtenu quelques secours, mais il était trop tard pour s'y présenter. L'obscurité était profonde, la neige tombait en tourbillonnant sur la place de la cathédrale. Le mal- heureux Bolt était tellement absorbé par le sentiment de son infortune, qu'il se trompa de route sur cette place qu'il avait tant de fois traversée, et se trouva sans le savoir sur le parvis de l'église, juste en face de l'entrée principale. L'horloge sonnait en ce moment onze heures trois quarts. Tout-à-coup une pensée, rapide comme l'éclair, traversa son esprit. Il vit sa petite Marie, sa femme souffrante, son enfant nouveau-né attachant ses lèvres à un sein tari par le besoin, puis la grande dame morte, Reich- muth reposant dans un cercueil, les doigts chargés de pierres précieuses. A quoi lui sert tout cet or ? pensait-il. Est-ce un pé- ché de voler les morts pour nourrir les vivants ? Tourmenté par ces pensées, il se rendit chez lui après avoir cent fois changé de résolution. L'aspect de sa femme, souffrant et manquant de tout, mit un terme à son hésitation. Il alluma sa lanterne sourde, mit le trousseau de clés dans sa poche et sortit. En route, il lui sem- blait sentir la terre trembler sous ses pieds ; mais la pensée qu'il était encore plus malheureux chez lui le soutint et le poussa. Il se consola en voyant que le mauvais temps le servait en quelque sorte en forçant chacun à se renfermer chez soi. Il resta pendant quelque temps devant l'entrée, prit enfin courage, plaça la clé dans la vieille serrure, la tourna et se trouva seul dans l'église, dont il laissa la porte entr'ouverte.

Vous dire qu'il ne tremblait pas en pénétrant d'un pas mal assuré dans la nef de l'église, ce serait méconnaître la sainteté de Dieu et nier les sentiments religieux qui jamais ne sortent

REICHMUTH D'ADOCHT.

Nouvelle d'EHLENSLEGER, poète danois.

1571, vivait à Cologne un riche bourgmestre, dont l'é- Reichmuth tomba malade et mourut. Ils avaient été temps mariés, et leur union avait été aussi heureuse que être une union mortelle. Reichmuth était encore jeune ; sa vie était belle, et, durant toute sa maladie, son époux était jour et nuit à son chevet. Pendant la dernière période de sa vie, ses souffrances avaient diminué d'intensité ; mais les moments étaient plus fréquents et s'étaient prolongés long-temps jusqu'au moment de sa mort.

est dans l'église de St-Pierre qu'eurent lieu, avec beaucoup de pompe, les obsèques de Reichmuth d'Adocht ; ses restes furent même déposés. D'après les idées du siècle, on se préoccupait de l'approche de la mort plus de piété et de con- que de terreur, son cadavre fut habillé de soie et couvert de fleurs. Sa tête fut couronnée et ses doigts pâles et amaigris garnis d'anneaux précieux.

sa femme fut ainsi déposée dans une petite chapelle pratiquée dans un caveau, sous le chœur ; son cercueil était garni de vitres et de fleurs. Plusieurs de ses ancêtres l'y avaient précédée. Souvent Reichmuth visitait leurs tombeaux et n'avait pu les contempler sans un frémissement pieux. Pendant l'office divin, lorsqu'il venait à son tour de chanter, elle avait plus d'une fois regardé à travers les vitres les faces brunes par le temps, et l'étrange oppo- sition qui se formait avec leur aspect leurs crânes blanchis et leurs yeux d'or et de pierreries, qui faisaient ressortir d'une ma- nière frappante la différence qui existe entre ce qui est périssa- ble et ce qui est durable de sa nature.

quelque temps, on avait renoncé à l'usage d'embaul- lers. La place commençait à manquer, et lorsque Reichmuth fut enterrée, on décida qu'il n'y aurait plus d'in- termédiaires dans ce caveau. Elle reposait ainsi comme dans son riche costume dont nous avons parlé.

son chiffre s'est-il constamment accru et excède-t-il aujourd'hui un milliard ? A cela deux causes : notre établissement militaire qui dépasse les proportions que la Restauration lui avait assignées, et le grand nombre de fausses dépenses, de traitements exagérés, de sinécures qui sont encore à la charge du trésor.

Il faut que notre armée soit entretenue sur un pied respectable ; mais quand tout semble devoir conjurer la guerre, pourquoi retenir sous les drapeaux trois cent mille de nos concitoyens ? N'y a-t-il pas là le double inconvénient de surcharger sans profit le budget de l'état, et d'enlever à l'agriculture et à l'industrie des bras qui leur sont nécessaires ? Serait-ce par hasard dans la secrète pensée de contenir l'intérieur que l'effectif de l'armée serait conservé au chiffre qui fut jugé nécessaire lorsque toute l'Europe absolutiste semblait devoir se lever menaçante contre notre révolution ?

Quant aux dépenses exagérées, aux sinécures, à tous les fonds de police et autres, honteuses superfétations du budget, on ne saurait trop hautement les proscrire ; car non-seulement elles grevent les contribuables, mais elles portent à la moralité publique la plus cruelle atteinte.

Il ne faut pas, dans un pays où l'on veut mettre le travail en honneur, qu'une prime soit accordée à l'oisiveté mendicante ; il ne faut pas que le gouvernement se montre moins pourvu d'honnêteté que les particuliers, et qu'il rétribue, au poids de l'or, d'ignobles services qui, le plus souvent, constituent une double trahison.

Aussi bien les charges des contribuables sont écrasantes, et il ne faut pas jouer ainsi avec cet or que le fisc leur arrache. Sait-on, dans cette grande capitale où l'on ne compte que par millions, ce que coûte de privations et de sueurs à une pauvre commune l'impôt qu'elle paie ? Les droits indirects surtout, ces droits qui pèsent sur des objets de première nécessité, sont un véritable fléau pour la population pauvre et laborieuse, et ce serait le devoir de toute administration vraiment patriote de consacrer ses veilles à l'étude des améliorations qui peuvent en alléger le poids.

L'impôt du sel, si fatal à notre agriculture, doit être placé en première ligne, parmi ceux qui exigent une prompte et efficace réforme. Et cela n'est pas difficile que le disent nos hommes du fisc : il suffit de voir ce qui se passe en Angleterre pour être bien convaincu que la réduction des taxes, progressivement faite, n'altère même pas le chiffre des revenus, et que l'accroissement de la consommation vient bientôt indemniser l'état des sacrifices qu'il a consentis.

Tels sont les besoins du pays, tels sont ses vœux : dignité au dehors, liberté et économie à l'intérieur. Qui aura satisfait à ces exigences, aura bien mérité de la France et bien compris notre révolution de juillet. »

J. G.

Quelle conduite que suivit l'opposition, cette conduite ne pouvait manquer de lui être imputée à crime : c'était un parti pris à l'avance ; elle s'y attendait. Quand elle tardait à organiser un comité électoral, on criait qu'elle était divisée et qu'elle ne parviendrait jamais à s'entendre. Et malgré cette désunion qu'il se plaisait à proclamer, le ministère la confondait dans une réprobation commune, l'accusant en masse et sans exception de vouloir la guerre générale, une révolution nouvelle et l'anarchie. Ce thème une fois pris, la formation d'un comité électoral devait toujours servir merveilleusement ceux à qui il fallait à tout prix des prétextes de dénigrement et d'incrimination : si le comité ne se formait pas, c'était une preuve manifeste qu'il y avait dans l'opposition des divisions inconciliables ; s'il se formait, comme tous les noms ne pouvaient pas être sur la liste, les absents devenaient nécessairement des exclus et offraient un argument de plus à ceux qui se chargeaient de constater et d'accréditer les dissensions intestines de l'opposition.

Cette tactique était connue, mais l'effet en était trop assuré pour qu'on y renouât. Le ministère de conciliation devait supposer la désunion pour la produire, avec résolution de l'exploiter, sitôt qu'il en percevait le plus léger symptôme. Quelle que fut la composition du comité, il fallait nécessairement qu'il renfermât des opinions plus ou moins prononcées. Avec le système interprétatif à l'usage des partis, les hommes plus prononcés devaient nécessairement devenir les violents, les hommes plus modérés doivent devenir les faibles ; et comme il est convenu que les violents absorbent, entraînent toujours les faibles, il passera bientôt en force de chose jugée que le comité a été formé sous l'inspiration de la violence, dans des principes de violence, et a reçu une mission de violence. Tout cela n'est que trop facile à prévoir ; mais quels que soient les dégoûts qui résultent de ces accusations sans raison et sans bonne foi, ils n'ont pas dû détourner l'opposition d'accomplir ce qu'elle regardait comme un devoir.

La variété des éléments dont se compose le comité est la meilleure preuve de la pensée qui a présidé à sa formation ; des hommes différant entr'eux d'opinions et même de principes se réunissent pour un but commun, celui de combiner leurs efforts pour assurer, autant que possible, au pays, une chambre in-

entièrement du cœur de l'homme. Si l'aspect d'un temple inspire à tout homme pieux une crainte respectueuse, que ne devait pas ressentir à cette heure de la nuit celui qui venait en troubler le silence et la solitude en méditant un odieux sacrilège ? Sa main qui soutenait la lanterne était agitée d'un mouvement convulsif si violent, que plus d'une fois il put craindre de voir celle-ci s'éteindre et le laisser dans une profonde obscurité.

Dans certains moments, il eut sentit qu'on tirait ses vêtements pour le retenir, et son œil troublé lui faisait croire que les anges gardiens sculptés aux deux côtés de la chaire de vérité agitaient leurs ailes comme pour l'empêcher d'avancer. A cette heure funèbre, mille récits merveilleux lui revenaient à la mémoire. Il se rappelait la lugubre histoire de ce séminariste qui s'était vanté de pénétrer sans crainte, à minuit, dans les caveaux d'une église, et qui devait, comme preuve de la réalisation de sa promesse, enfoncer son couteau dans le bois d'un cercueil. Long-temps ceux contre lesquels il avait soutenu sa gageure l'attendaient vainement ; pas un n'osa descendre pour aller à sa recherche. Le lendemain matin, on trouva l'infortuné mort. C'est qu'en plantant son couteau il y avait accroché sa soutane, et quand il voulut se retirer, il s'était cru retenu par une main vengeresse, et la frayeur l'avait tué. Tout cela n'était pas fait pour rassurer Bolt. Il chercha cependant à se remettre de sa terreur. — Tous ces contes sont imaginaires, se dit-il ; ces bruits que je crois entendre, c'est celui de mon sang qui bouillonne et bourdonne à mes oreilles. Ne suis-je pas venu cent fois ici ? et il ne m'est rien arrivé. — Il n'ajoutait pas que c'était la première qu'il y venait dans une intention coupable. Tous ses efforts de fanfaronnade étaient cependant inutiles.

Chaque fois qu'il passait avec sa lanterne devant le tableau du grand autel, et que sa lueur se reflétait sur les figures, il croyait voir leur expression devenir plus sévère et leurs yeux le regarder d'un air de menace. Il s'arrêta surtout devant un tableau qui représentait le martyre de l'apôtre saint Pierre. La

dépendante. Ce concert, qu'une circonstance importante pouvait seule amener, n'est pas destiné à durer plus que la circonstance qui le produit ; chacun conserve ses opinions et ses convictions : il donne même une preuve de plus de sa fidélité à les conserver, en les subordonnant à la grande nécessité qui réunit en ce moment toutes les opinions et toutes les nuances, qui impose l'abnégation des dissentiments et des amours-propres individuels comme le meilleur exemple qui puisse être donné aux électeurs.

Si la voix du comité est entendue, la France ne verra pas revenir à la chambre les députés qui se sont fait de leur mandat un moyen de fortune, de pouvoir, d'avancement pour eux et pour leur famille ; ceux qui ont voté des lois inconstitutionnelles, des lois destinées à conduire la France par l'intimidation ; ceux qui, incapables de comprendre la hauteur de leur mission, se sont réduits à ne plus être que les agents d'affaires, les solliciteurs patentés de leurs mandataires, et ont presque consacré par l'usage la dépendance du pouvoir parlementaire subsistant humblement la loi du pouvoir exécutif. Progrès sans révolution, améliorations graduelles, tel est le mot d'ordre des électeurs, et on pourrait même dire des partis, qui, de gré ou de force, ont dû se conformer à cette volonté si clairement exprimée. Mais l'expérience nous a prouvé que les révolutions naissent plus souvent encore des fautes du pouvoir que de la turbulence des partis. (Courrier français.)

On vient de faire sur le chemin de fer de Paris à Saint-Germain l'essai d'une machine locomotive exécutée dans les ateliers de Chaillot. Cette machine est du poids de huit tonnes et porte des cylindres de onze pouces. Elle a été construite pour le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, et ses roues qui n'ont que quatre pieds de diamètre sont accouplées. Cette construction, qui est favorable à la traction, est, au contraire, défavorable à la vitesse, dans la proportion de 4 à 5, comparative-ment aux machines qui font actuellement le service sur le chemin de St-Germain. Malgré cette défaveur, la machine de Chaillot a donné les résultats les plus satisfaisants.

Un convoi de 73 tonnes a parcouru les 18,000 mètres en 28 minutes, y compris les ralentissements du départ et de l'arrivée. Un deuxième convoi de 97 tonnes a été remorqué en 30 minutes ; enfin un troisième convoi de 152 tonnes a été traîné par la machine de Chaillot et une machine Jackson : à la hauteur d'Asnières, la Jackson a été détachée, et la vitesse n'a pas été sensiblement ralentie pendant un parcours de cinq kilomètres. Le trajet a été parcouru en 30 minutes.

Cette heureuse réussite de la première machine française employée à la circulation des voyageurs fait le plus grand honneur à l'ingénieur, M. H. Edwards, et devra contribuer à développer en France une fabrication d'un si grand intérêt pour le pays.

M. Bryon, procureur-général près la cour royale de Lyon, nommé premier président de la cour royale de Riom, est arrivé dans cette ville.

Il résulte des explications données par M. le maire, à la dernière séance du conseil municipal, que l'instance engagée depuis long-temps sur le reliquat de la succession du major-général Martin, vient d'être terminée, par un arrêt rendu au conseil privé de Sa Majesté britannique, en faveur de notre cité. Une liquidation prochaine assure à l'établissement de La Martinière un dividende de cinq ou six cent mille francs, avec lesquels cette institution pourra recevoir les derniers développements nécessaires pour assurer les services qu'elle est destinée à rendre et les espérances qu'elle a déjà si bien réalisées.

Il résulte d'une circulaire adressée par M. le ministre du commerce à toutes les chambres de commerce que, d'après un nouveau tarif de douanes, décrété le 11 mars 1837 et promulgué le 18 du même mois par le président du Mexique, les droits sur les soieries, qui se percevaient d'après l'aunage, ont été convertis en droits au poids, qui sont généralement moins élevés que les taxations antérieures.

Un arrêté de M. le préfet de Saône-et-Loire a autorisé les concessionnaires du pont de Fleurville à établir un ponton pour l'embarquement et le débarquement des passagers sur les bateaux à vapeur. Une pareille mesure devrait être généralement adoptée et même prescrite sur tous les points où s'opèrent les mutations de voyageurs : ce serait le moyen le plus sûr pour prévenir de funestes accidents.

Le tribunal correctionnel s'est occupé jeudi de l'accusation portée par le ministère public contre les auteurs de la rixe sanglante qui eut lieu le 15 août dernier entre des jeunes gens d'Oullins et d'autres jeunes gens de Chaponost, à l'occasion de la fête baladrière de Francheville. La ridicule rivalité qui existe parfois entre les habitants de diverses communes, rivalité qui, comme dans le cas dont il s'agit, dégénère souvent en luttes plus ou moins graves, appelait un exemple qui put y mettre un terme.

tête de la victime était appuyée sur le sol, ses pieds étaient en l'air, le saint était attaché sur la croix, le sang inondait sa figure et ses yeux pleins d'un ardent dévouement, les boucles argentées de sa chevelure balayaient la poussière. On ne pouvait rien voir de plus touchant et de plus imposant à la fois.

En ce moment, Bolt crut entendre que le mouvement du balancier de la grande horloge devenait plus rapide et plus bruyant. Il recula de quelques pas. — Oh ! mon Dieu ! pensait-il, quel abominable pécheur ne suis-je pas ! — Le glorieux saint Pierre a souffert avec résignation ce douloureux martyre pour son maître Jésus-Christ, et moi je le trahis ! Tout-à-coup Bolt entendit au dehors le chant du coq matinal, et se souvint que jadis Pierre avait renié le Sauveur trois fois avant que le coq eût chanté. — Il fut homme aussi, se dit-il, et cependant il n'avait, comme moi, ni une petite Jeannette ni une petite Marie à nourrir ; il n'avait pas un enfant nouveau-né prêt à mourir de faim sur le sein de sa mère. — Cette pensée ranima son courage. Il passa rapidement devant le maître-autel, ouvrit la porte du chœur et descendit l'escalier ; il arriva dans le long et étroit corridor du caveau que bordaient de chaque côté de nombreux cercueils alignés comme pour une revue. Il ouvrit la chapelle de Reichmuth et se trouva en présence de la morte. Elle reposait pâle et livide ; déjà il semblait à Bolt qu'il sentait sous ces voûtes épaisses l'odeur fétide du cadavre en décomposition. Les paillettes entrelacées dans ses cheveux et les bagues qui ornaient ses doigts jetèrent un éclat nouveau par la réverbération de la lueur que reflétait la lanterne. Bolt porta la main sur le cercueil pour en soulever le couvercle ; mais il s'arrêta frappé de terreur. La figure de la morte lui avait paru s'animer. — Si j'avais le temps, se disait-il, je préférerais emporter quelque momie ! On transporte bien sans remords les momies d'Egypte. Les siècles qui se sont succédé ont prescrit les droits des morts, et abrogé le respect qu'on doit aux cadavres. — Mais, pensa-t-il de nouveau, tous ceux qui sont là sont des chrétiens et des frères ! Les Egyptiens ont toujours professé

Le tribunal, appliquant la peine suivant les divers degrés du délit, a condamné le sieur Marnas, l'un des prévenus, à deux mois de prison ; deux autres, les sieurs César Lambert et Peral, à un mois, et enfin le sieur Michel à six jours de la même peine. Tous les quatre ont en outre été condamnés solidairement aux dépens.

Ce matin, vers dix heures, un bœuf s'est échappé d'un abattoir, de la ville qu'il a parcourue pendant près de trois heures, sans qu'on ait pu s'en rendre maître. Cet animal qui était furieux a blessé plusieurs personnes.

M. P..., pharmacien, et un menuisier de cette ville, devaient avoir une rencontre vendredi matin. Arrivés au lieu du combat, semblé dans un café du quai d'Orléans pour noyer dans le vin tout ressentiment. Une nouvelle querelle s'engage. M. P... porte à son adversaire des coups de queue de billard. Le limonadier les met tous deux à la porte. Alors M. P..., qui limonadier porteur de pistolets, en saisit un qu'il dirige sur son adversaire ; le coup part et blesse une personne étrangère à la lutte. Des poursuites sont dirigées contre M. P...

Les personnes qui auraient à se plaindre du vol d'une bourse contenant de l'argent sont invitées à se rendre au commissariat central à l'Hôtel-de-Ville.

Le commissaire central,
MONTMORT.

AVIS.

MM. les membres de la Légion-d'Honneur à qui il est décerné de l'arrière sont invités à passer, dans la matinée du 25 de courant, chez M. Coudere, officier de l'ordre, rue Ste-Hélène n° 2, pour prendre communication d'une circulaire et signer une pétition à ce sujet.

ACADÉMIE DE LYON.

Nouveau concours pour les bourses ou portions de bourses vacantes à l'école normale primaire de Villefranche.

Le recteur de l'Académie,
Vu le concours de l'école normale de Villefranche, en date du 2 septembre courant.

ARRÊTE :

Il sera ouvert un nouveau concours le 9 octobre prochain pour les bourses ou portions de bourses vacantes à l'école normale primaire de Villefranche.

Conditions d'admission.

Les candidats doivent se faire inscrire la veille au secrétariat de la préfecture, et y déposer :

- 1° Un acte de naissance constatant qu'ils sont nés dans le département, qu'ils ont 16 ans au moins et 25 au plus ;
- 2° Des certificats de bonnes vie et mœurs délivrés par les maires des communes où ils résident depuis trois ans ;
- 3° Un certificat de vaccine ou de petite-vérole délivré par un médecin et légalisé ;
- 4° S'ils sont mineurs, le consentement légalisé de leur père ou de leur tuteur à ce qu'ils contractent l'engagement de se vouer pendant dix ans au service de l'instruction publique.

Les candidats devront prouver, par le résultat du concours, qu'ils savent lire et écrire correctement, qu'ils possèdent les premières notions de la grammaire et du calcul, et qu'ils ont une connaissance suffisante de la religion qu'ils professent.

Lyon, le 15 septembre 1837.

J. SOULACROIX.

NÉCROLOGIE.

La mort vient de frapper en un même jour deux vies précieuses aux yeux des amis des beaux-arts : M. Bruyère, de Lyon, directeur de l'école de dessin de St-Etienne, et M. Merley, de St-Etienne, habile ciseleur. Ces deux jeunes gens, ravis prématurément à leurs nombreux amis, ont succombé dans la nuit du 11 au 12 octobre. On s'apercevait à St-Etienne d'un double vide dans les carrières diverses que ces artistes parcouraient. Que de brillantes espérances anéanties, hélas !

M. Bruyère, entré en fonctions seulement depuis quelques mois comme professeur de dessin à l'école de la ville, dont la direction lui était confiée, avait vu ses débuts environnés de contradictions ; on l'avait abreuvé de dégoûts et d'amertume dès ses premiers pas dans la carrière : le souvenir en est encore présent à tout le monde. Mais bientôt le zèle du professeur, la conscience qu'il avait de ses devoirs calmèrent la douleur que l'artiste avait ressentie ; aussi, l'administration municipale, les parents des jeunes élèves, les personnes qui attachent une importance bien convenable à l'existence d'une bonne école de dessin à St-Etienne, et même celles qui avaient manifesté l'opposition la plus ardente à l'origine, s'applaudissaient cordialement que la voix consciencieuse et éclairée du jury l'eût proclamé lauréat dans le concours. Il avait pleinement justifié ces paroles de M. Bonnefond : *M. Bruyère est une acquisition précieuse pour la ville.*

Les personnes qui ont assisté à la distribution des prix à l'é-

la plus grande vénération pour les tombeaux, ce sont leurs ennemis qui les brisent et les dépolissent.

L'horreur qu'il éprouvait dans ce lieu sinistre lui rendit force et courage. Le cercueil de Reichmuth lui parut le plus facile à ouvrir ; il essaya avec une pince et rencontra plus de difficultés qu'il ne l'avait d'abord pensé. Les vitrages étaient trop petits, et d'ailleurs ils étaient à l'intérieur garnis de fil de fer. Il lui fallut couper le bois à l'extérieur. Le bruit qu'il proféra lui fit mieux sentir que toute autre chose le sacrilège dont il se rendait coupable. Avant cela, ce n'étaient que les ornementes de l'église qui l'avaient effrayé ; maintenant il tremblait pour sa sûreté, et il eût sans doute tout quitté, si la serrure n'eût tout-à-coup cédé à ses efforts au moment où il touchait au ressort. Il jeta hardiment un regard derrière lui, comme s'il eût voulu découvrir quelqu'un qui l'observait ; percevant rien, il se jeta à genoux : — Sainte morte, une seule de ces pierres qui garnissent tes doigts suffit pour rendre à la vie et au bonheur une famille tout entière. Il lui sembla que la morte le regarda avec plus de bienveillance. — Avec l'audace du désespoir, il lui saisit la main pour tirer un des anneaux ; mais qui pourrait peindre son épouvante, lorsqu'il sentit les doigts glacés de la morte se serrer autour de son poignet et le retenir ? — Il se débarrassa avec vigueur de cette effroyable étreinte, et oubliant sa lanterne, se sauva en toute hâte. La peur trouve son chemin dans les ténèbres. Il traversa avec la rapidité d'un lièvre les cloîtres, le chœur, et serait probablement sorti sans accident, si, dans sa précipitation, il n'avait pas oublié la grande pierre du diable qui était au milieu de l'église. La tradition prétend que cette pierre avait été jetée par le diable à travers la voûte ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle tomba du toit, et qu'aujourd'hui encore on montre le trou qu'elle fit à la voûte. (La suite à un prochain numéro.)

ont vu les concours des élèves ; celles surtout qui ont dans quel état de faiblesse et de langueur l'école se quand il en a pris la direction, et quelle activité, quel de l'ordre et du travail il a su leur inspirer, quels pro- de leur imprimer en si peu de temps, étaient émer- sur leur parents des jeunes élèves, c'est une vive dou- Pour les jeunes élèves, c'est un deuil profond : ils l'aimaient cordialement ! Enfin, pour tous, c'est une grande perte. est pas seulement sur un excellent professeur que la tombe emée, c'est sur un artiste plein d'espérances, à qui une carrière aurait dû être accordée. Quelle chaleur, quelle dans ses compositions, en même temps qu'il s'était imposé une règle sévère la pratique d'un dessin correct ! ses élèves ont voulu assister à son convoi ; ils ont voulu sa dépouille mortelle jusque au champ du repos. Dernier chant hommage d'une jeunesse qui sent vivement tout ce perdu ! — Nous ne dirons pas combien il fut ami bon, fils religieux et tendre ; ceux qui l'ont connu, sa fa- témoignent assez par leurs regrets.

M. Bruyère en se rendant au dernier asile a celui de M. Merley, cet autre artiste qui a deviné difficile de la ciselure et l'aurait porté à un si haut degré s'il lui en eût laissé le temps. Tous les graveurs, les graveurs, les ciseleurs ont accompagné cet de la cité, et ainsi que son frère, jeune artiste qui ré- aussi les plus heureuses dispositions, lui ont dit le dernier

12 octobre a été, à St-Etienne, un jour de deuil pour tous (Mercure ségusien.)

NOUVELLES D'AFRIQUE.

dépêche télégraphique publiée par le *Moniteur* porte que le 1^{re} brigade commandée par M. le duc de Ne- sous les ordres du général Trézel, ont seules mouvement en avant et s'étaient établies sur le Ras-el- Cependant, nos correspondants de Bone et des camps nous que le mouvement avait été général et que les 4 avaient quitté Merdjes-el-Ammar. Nous croyons avoir informés que le *Moniteur*, car il n'est pas possible de que le général Damrémont, commandant en chef l'ex- de Constantine, ait divisé son armée en deux corps trop pris à part pour lutter contre les forces dont Achmet peut Les convois doivent toujours suivre un corps d'armée, à une journée des deux premières brigades, ils seraient au premier corps et exposés aux attaques incessantes de

S'il était vrai que les 1^{re} et 2^e brigades eussent bivouaqué au Akba le 1^{er} octobre, et qu'elles n'aient été rejointes que par les deux autres brigades, l'armée ne pourra être devant Constantine que le 7 et non le 6, car elle doit marcher très- Le corps expéditionnaire n'est pas pressé d'arriver devant Constantine ; les troupes emportent dans leurs sacs ou sur les pour 20 jours de vivres, et on en a laissé pour 15 à Merdjes-el-Ammar ; on viendrait le chercher si le siège long-temps, ce qui est peu probable.

Le *Moniteur* annonce que l'effectif total de l'armée réunie dans province de Bone et de Constantine s'élevait à 21,000 hommes, la colonne expéditionnaire était composée de 13,000 hom- on a donc laissé à Bone et dans les camps 8,000 hommes. d'après nos correspondances, les garnisons des camps sont et la ville de Bone est gardée par la milice africaine. en conclure qu'il y a 3,000 malades disséminés dans ambulances et les hôpitaux, car les garnisons de Merdjes-el- , Ghelma et Drean, n'ont pas plus de 3,000 hommes, ter le 12^e de ligne et le bataillon du 26^e qui vont les et porter leurs garnisons à 5,000 hommes.

ence de toute nouvelle de l'armée expéditionnaire, on dans notre ville des bruits absurdes. Nous rapportons alarmant, afin de le démentir par des faits positifs.

On a dit que l'armée, arrivée sur le Ras-el-Akba, avait éprouvé autre-temps épouvantable qui l'avait empêchée de se porter un grand espace de terrain aurait été miné là même et troupes ont établi leur premier bivouac, et l'explosion ait fait périr beaucoup de monde ; l'armée serait rentrée à Merdjes-el-Ammar.

ette nouvelle n'a pas trouvé créance dans notre ville ; mais il qu'on ait voulu la répandre pour que nous en démontrions

abord, il n'est arrivé sur notre rade aucun bâtiment de l'état commerce qui soit parti de Bone après le 2 ; or, il n'est possible d'avoir des nouvelles de l'Algérie autrement que de Bone.

comment les Arabes auraient-ils pu miner un grand de terrain sur le Ras-el-Akba, y jeter leur poudre, objet ils sont si avarés, et cela à deux pas de notre armée, qui a ce point et qui n'aurait rien vu ni rien appris ? bruits, au reste, augmentent l'impatience que l'on éprouve recevoir des nouvelles, et le gouvernement aurait pu faire de Bone un bateau au moins tous les 2 ou 3 jours. (Toulonnais.)

Faits Divers.

Mège vient d'adresser aux électeurs du Pay-de-Dôme circulaire dont nous extrayons le passage suivant :

« Je ne veux, c'est un bon contrat entre la nation et celui qui elle commet pour résumer et personnifier l'abstrac- la représente. Ce contrat, tant qu'il subsiste, doit être dans son intégrité et dans ses conséquences ; mais la nation le veut, elle peut le briser ou le modifier ; son droit imprescriptible ; elle en use selon ses besoins, l'égalité de tous devant la loi, l'abolition complète des privilèges et des monopoles qui survivent encore ; responsabilité réelle des agents du pouvoir ; des élections qui réhabilitent dans ses droits politiques le domicile qui paie un impôt quelconque ; abolition du cens d'éligibilité ; liberté de la presse, celle de l'enseignement et des cultes, sans entraves, par conséquent le rapport des écoles primaires gratuites dans chaque commune de France, de l'Etat, si le village n'a pas le moyen de la payer, franchise des communes pour qu'elles puissent traiter leurs particulières sans le veto ou le bon plaisir d'un ministre ; abolition des impôts et des charges de l'état ; lutte contre la mendicité, des secours pour les pauvres in- et du travail pour les valides sans pain et sans ouvrage ; meilleur système de douanes ; pénitencielles plus humaines et l'abolition de la peine prospérité de la France, sa dignité, sa puissance à l'exté-

Je veux enfin le développement progressif, sûr et complet des principes de la révolution de juillet dans la sphère d'idées que je viens de tracer. Je m'engage sur l'honneur à ne jamais m'en écarter, à les soutenir envers et contre tous, et, pour donner à mes promesses toute la réalité possible, je m'engage aussi à faire pardevant le notaire qui me serait indiqué l'aban- don de ma propriété de St-Cloud, estimée 50,000 francs, qu'on vendrait au profit de l'arrondissement qui m'aurait nommé, si j'acceptais une place salariée ou une faveur quelconque du gou- vernement, pendant toute la durée de mon mandat.

Agréé, etc. Docteur MÈGE, de Saint-Amand-Talende.

15 octobre 1837.

— Le *Commerce* cite ce matin, à propos de la formation des listes électorales dans le département de la Lozère, un fait d'une trop haute gravité pour qu'il soit passé sous si- lence.

« Des renseignements qui nous sont parvenus, dit la feuille que nous citons, nous ont convaincus que les attes- tations d'office données d'après la loi par les percepteurs ne sont pas toujours d'une religieuse exactitude. Ce que nous pouvons attester, c'est que, dans un seul arrondisse- ment, celui de Marvéjols (Lozère), les électeurs de l'oppo- sition ont été obligés de demander 26 radiations et 15 ad- jonctions. Leurs demandes n'ont été formées qu'avec une grande réserve. Ainsi, dans un seul arrondissement, il y a présomption que l'autorité a tenté de créer de son chef 26 électeurs, et qu'elle a omis de porter sur les listes 15 élec- teurs véritables ; les électeurs réclamants de Marvéjols sont maintenant en instance devant le conseil de préfecture. Il est présumable qu'on leur opposera toutes les difficultés et toutes les lenteurs possibles, afin de leur ôter la possibilité de faire statuer sur leur demande par la cour royale avant le jour des élections. De cette manière, les électeurs créés par l'autorité pourraient voter dans les collèges, et les droits de surveillance établis par la loi au profit des ci- toyens seraient paralysés ; mais la presse saura remplir son devoir, et nous aimons même à espérer que l'autorité administrative ne s'exposera pas à de justes accusations. Quoi qu'il en soit, si les listes électorales ont été faites dans toute la France comme dans le département de la Lozère, il sera difficile de dire que les élections sont une vérité. »

SUICIDE PAR AMOUR. — Nous avons raconté le tragique évé- nement arrivé, le 27 août, à Chars, arrondissement de Pou- toise.

On avait trouvé dans un ravin le corps ensanglanté d'une jeune fille : sa tête était fracassée par deux coups de pistolet, et sa main droite était placée sur le manche d'un poignard dont la lame avait pénétré près du cœur. Non loin de là, la gendarmerie avait arrêté un jeune homme dont la figure por- tait les traces de plusieurs blessures.

Ce jeune homme s'appelait Octave Ferrand. Il déclara que la jeune fille dont le corps avait été trouvé se nommait Mariette ; qu'ils s'aimaient tous deux éperdument, et que, désespérés par les obstacles qui s'opposaient à leur union, ils avaient projeté de mourir ensemble. C'était lui, Ferrand, qui avait donné la mort à Mariette ; il s'était ensuite tiré un coup de pistolet dans la bouche, mais la mort avait trahi ses vœux.

Une instruction criminelle a été ordonnée sur ces faits, et c'est dans la première quinzaine de novembre que Ferrand doit comparaître devant la cour d'assises de Seine-et-Oise (Ver- sailles).

Si nous en croyons ce qui a transpiré de l'instruction, tous ceux qui ont connu Ferrand ont déposé, dans les termes les plus honorables, sur sa douceur habituelle, son application à tous ses devoirs et la sévérité de ses mœurs. C'était un jeune homme rangé, un fils plein de tendresse pour sa mère, un ca- marade d'une humeur toujours égale, toujours bienveillante.

Cependant, depuis plusieurs mois, les calomnies répandues autour de lui contre Mariette pour l'en détacher, et celles dont lui-même était l'objet auprès d'elle, l'attristaient profondément. Malgré son extrême facilité de caractère, il avait provoqué en duel un de ses meilleurs amis qui avait parlé d'elle avec peu de respect. Deux balles furent échangées entre les adversaires, et on se donna la main.

Toutes ces contrariétés avaient dégoûté Mariette de la vie. Souvent elle disait qu'elle se donnerait la mort, mais personne ne prêtait la moindre attention à des paroles qu'on n'attribuait qu'à un badinage d'enfant.

C'est surtout en présence de sa famille, dont le projet était de lui faire épouser un jeune homme de la commune d'Ivry, que cette malheureuse affectait un air de gaieté et d'insouciance. « Je ne veux pas qu'on sache combien je suis malheureuse, di- sait-elle à Ferrand », et plus le terme fatal approchait, moins on eût deviné son affreuse résolution. Elle eût été humiliée, di- sait-elle, que tout autre que Ferrand soupçonnât les souffrances intérieures qui la dévoraient.

Les lectures de Mariette servaient encore à exalter son ima- gination : elle avait, quelque temps avant sa mort, déclamé un passage d'*Héloïse et Abelard* avec tant d'émotion, que les té- moins de cette scène ne purent s'empêcher de croire qu'elle voulait se destiner au théâtre.

Malgré l'exaltation de cette passion réciproque, il paraît con- stant que Ferrand ne se permettait jamais la moindre liberté à l'égard de celle qu'il aimait, et quoique, le dimanche, ils se promenassent toujours seuls, tantôt au bois de Boulogne, tantôt dans les environs de Paris, elle se croyait, près de lui, aussi en sûreté que si elle avait été sous la protection d'un frère.

L'autopsie cadavérique est venue confirmer ces faits, en ren- dant un triste et dernier hommage à la pureté de Mariette.

Elle aimait beaucoup à recevoir de lui des fleurs, qu'elle con- servait avec une sorte de culte ; et Ferrand, au moment où il croyait mourir, s'était paré d'une rose qu'elle lui avait donnée et qui figure aux pièces du procès.

Dans sa prison, Ferrand est seul avec son gardien. Il se lève depuis quelques jours, mais il est encore d'une faiblesse extrême. Il parle peu et à voix basse ; car la balle, en pénétrant sous la voûte du palais, a laissé une ouverture qui le gêne pour s'ex- primer.

On évite avec le plus grand soin de prononcer devant lui le nom de Mariette ; car aussitôt ses yeux fixes se remplissent de larmes, et il tombe dans une morne stupeur.

Lundi dernier, sa mère a pu le voir ; Ferrand a passé plusieurs heures avec son avocat.

Après avoir fait promettre à l'accusé, sur l'honneur et au nom de sa mère présente, qu'il renoncerait à l'idée d'attenter à ses jours, M^e Charles Ledru a accepté la défense. (Gazette des Tribunaux.)

AVIGNON, 8 octobre. — Après quelques pertes faites au jeu, le mois dernier, le nommé Deville, Polonais réfugié, tomba dans une mélancolie sombre qui déranga bientôt

ses facultés intellectuelles. Il s'imagina que quatre Polo- nais, aidés de quelques Français, avaient résolu de l'assas- siner ou de le noyer. Cette idée effrayante le poursuivait sans cesse ; elle troublait son sommeil, à tel point que la nuit il barricadait sa porte avec des chaises et des tables, pour empêcher les assassins d'approcher. Tourmenté par les fantômes créés par son imagination délirante, il se ren- dit plusieurs fois au bureau de police pour demander pro- tection contre ses ennemis ; l'autorité le rassura et lui promit de veiller à sa sûreté.

Enfin, dans la nuit de jeudi à vendredi, l'exaspération fut à son comble. Deville sortit plusieurs fois de son lit ; son regard était farouche, ses phrases sans suite et toutes dictées par la frayeur. Selon lui, l'actrice qui loge dans la même maison, rue Calade, 25, avait donné de l'argent à quatre Polonais pour se débarrasser de lui ; mais il disait qu'il était résolu à se défendre, qu'il vendrait cher sa vie, et qu'il se ferait plutôt sauter la cervelle avant de tomber sous les coups de ses ennemis.

J. Ruzycki, qui habite avec le malheureux Deville, ef- frayé de l'état où se trouve son ami, sort pour aller trouver un Polonais logé dans le voisinage et implorer du secours en faveur de son compatriote. Deville profite de cette ab- sence, s'échappe, et vient chez le commissaire de police Lamy, qui, à peine à demi vêtu, lui répond qu'il se rendra à la mairie à neuf heures, qu'il veuille bien l'attendre, et que là il écouterà ses plaintes.

Deville se retire et descend vers l'église St-Pierre ; arrivé près de la rue de la Poste, il voit une femme, Françoise Jouquet, accoudée sur l'étal d'une boutique, lui adresse quelques paroles, auxquelles Françoise répond, comme une personne ennuyée par un fâcheux : *Eh ! vai t'è nega !* Le Polonais, qui entend un peu notre patois, est subitement frappé par la terreur que lui cause ce mot *nega* (noyer). C'en est fait, cette femme qu'il ne connaît pas, qu'il n'a jamais vue, est un de ces assassins payés pour le tuer. Aussi, il tire de sa poche un petit couteau et frappe à deux reprises Françoise Jouquet au-dessous de l'épaule. Il s'éloi- gne alors paisiblement, et se rend à la mairie pour atten- dre le commissaire.

La nommée Fanton, témoin de cette scène inexplicable, accourt chez le commissaire Lamy pour lui annoncer qu'un Polonais venait d'assassiner une femme. Le commissaire vient aussitôt à l'Hôtel-de-Ville, où il trouve le fou qu'il ne soupçonnait guère être l'auteur du crime. Deville a de suite tout avoué, en répétant que cette femme l'avait menacé de le noyer, et qu'il s'était vengé. Il a été de suite conduit en prison, où M. le docteur Choffard est venu le visiter, et a déclaré que le coupable était dans un état complet d'a- liénation mentale.

Le malheureux Deville, assuré sans doute d'une mort prochaine, avait écrit son testament. Tout son avoir con- siste dans la modique somme de 22 francs, provenant de la solde qu'il avait touchée dans les premiers jours d'octobre. Il charge son compatriote Ruzycki de la distribuer aux pauvres, sauf 7 fr. dont il a disposé.

Les médecins ont déclaré que la blessure de Françoise Jouquet n'était pas mortelle. Deville est fils d'un Français qui avait servi sous Napoléon, et qui était resté en Polo- gne après les événements de 1814.

(Messager de Vaucluse.)

Tribunaux.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE FISMES (Seine-et-Marne).

Audience du 7 octobre.

(Présidence de M. Brulé.)

REFUS DE DANSER UNE CONTREDANSE.—DOMMAGES-INTÉRÊTS.

Cette affaire, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, s'est enfin présentée devant le tribunal, et une foule inaccou- tumée se pressait dans l'enceinte pour ouïr les piquants débats que promettait la nature du procès.

C'était le 17 septembre, à la fête de Marsilly ; M. Pierre Villé, malgré ses cinquante-cinq ans, se proposait de figurer avec un certain avantage dans quelques-uns des nombreux qua- drilles que le premier coup d'archet avait déjà groupés sur la pelouse. M. Villé s'approche donc le plus gracieusement pos- sible de M^{me} M..., et lui demande humblement l'honneur de la première. — Je ne danse pas, Monsieur. — Ah ! Madame, une seule contredanse. — Je vous remercie, Monsieur, je suis indisposée.

M. Villé se retire donc d'assez mauvaise humeur, et n'osant porter ailleurs son invitation, il se perd dans la foule, réduit au simple rôle de spectateur. Mais bientôt il aperçoit que M^{me} M..., qui vient de refuser son invitation, a accepté celle d'un autre, et de qui encore ? d'un boiteux, d'un danseur éclopé, dont les *sics-flacs* saccadés compromettent à chaque instant les jolis pieds de sa danseuse... A cette vue, M. Villé entre dans une violente colère et jure qu'il aura raison d'une pareille injure.

Mais M. Villé, tout vindicatif qu'il peut être, connaît trop bien les lois de son pays pour demander réparation autrement que par les voies légales. En conséquence, M^{me} M... reçoit le lendemain une assignation lancée à la requête de M. Villé, as- signation dans laquelle celui-ci conclut « à ce qu'il soit fait » défense à la dame M... de faire à l'avenir pareille offense au » requérant, » et pour réparation du préjudice causé, demande à titre de dommages-intérêts une somme de 60 fr.

Voici un des considérants de cette singulière citation : « Attendu que s'il était d'usage autrefois de se venger d'un » tel affront par un soufflet, il est aussi de la prudence et dans » nos mœurs de s'abstenir d'une semblable voie de fait, c'est-à- » dire de se faire justice soi-même, etc. »

Cette affaire, d'un genre tout nouveau, se présente le 23 septembre devant le tribunal de paix de Fismes ; mais M. Vil- lé ne se présente pas, et il fut, par défaut, débouté de sa de- mande.

Il paraît toutefois que M. Villé ne voulait que temporiser, car il forma opposition à ce jugement ; et l'affaire s'est de nou- veau présentée à l'audience le 7 octobre, non plus devant le tribunal de paix, mais devant le tribunal de simple police, que cette fois M. Villé avait cru devoir saisir de sa demande.

M. Villé est à la barre : il est impassible et grave au milieu des ricanements qui retentissent autour de lui. M. Villé s'est de neuf habillé : habit, bas de soie, souliers à boucles, jabot, cravate blanche à coins brodés ; rien ne manque à sa toilette,

et ses cheveux sont soigneusement ramenés sur son front pour cacher les ravages d'une notable calvitie.

Après la lecture de la plainte, qui est souvent interrompue par les rires bruyants de l'auditoire, M. Villé se lève pour développer ses moyens.

M. le juge-de-peace, l'interrompant : Villé, la plainte est-elle votre œuvre ? la soutenez-vous oralement et dans les termes dans lesquels elle est conçue ?

Villé : Je vais expliquer la chose dont est question entre moi et...

M. le juge-de-peace : Répondez à ma question : Est-ce vous qui avez rédigé la plainte ? Dites-le franchement, vous atténuerez vos torts.

Villé : Non, Monsieur, je n'ai pas dressé moi-même la plainte...

M. le juge-de-peace : Alors, qui est le rédacteur de cette plainte ?

Villé : Hélas, Monsieur, ça ne peut être que M. J...

Ici M. Villé indique du doigt celui que tout le monde soupçonnait.

M. J... se lève et veut se justifier ; M. le juge-de-peace ne le permet pas. Alors il s'échappe, pour éviter le blâme de tout l'auditoire.

M. le juge-de-peace : Villé, persistez-vous dans votre plainte ?

Villé : Oui, Monsieur ; je vas vous conter l'intimité, les relations...

M. le juge-de-peace : Je vois avec peine que vous refusez de reconnaître que votre demande n'est pas raisonnable, n'a pas le sens commun ; et comme elle peut être calomnieuse et outrageante, je vous retire la parole.

Le défenseur de M. J... oppose une fin de non-recevoir, tiré de ce que le tribunal de police ne peut jamais réformer un jugement rendu par un tribunal civil. Le ministère public adopte cette exception et conclut à ce qu'elle soit admise. Il requiert, en outre, que Villé soit condamné à 5 f. d'amende pour avoir manqué de respect à la justice « en l'occupant d'une demande semblable. »

Conformément à ses réquisitions, M. le juge-de-peace rend un jugement longuement motivé qui déclare Villé non recevable, et le condamne à 5 f. d'amende.

Villé se retire tout confus, et les quolibets du public le suivent long-temps encore après sa sortie de l'audience.

Six ouvriers doreurs sur bois, les sieurs Attein, Chemin, Jules et Toussaint Mayrez, Mounier et Doucet, sont traduits en police correctionnelle sous la prévention de coalition d'ouvriers formée dans le but de faire hausser les salaires. M. Zimmermann, maître doreur, sur la plainte duquel ils ont été poursuivis, s'est constitué partie civile. Il expose qu'au mois de juin dernier les prévenus se présentèrent dans ses ateliers et employèrent des menaces envers ses ouvriers, parce que plusieurs d'entre eux travaillaient pour moins de 5 fr. par jour. Les prévenus et ceux des ouvriers doreurs dans l'intérêt desquels ils agissaient ne voulaient pas permettre qu'un maître doreur employât chez lui ses élèves à un prix moins élevé que celui du tarif.

Le premier des prévenus a répondu, au nom de ses camarades, que jamais ils n'avaient eu l'intention de forcer la main à M. Zimmermann.

« Lorsque la révolution de juillet arriva, dit cet inculpé qui s'exprime avec une rare facilité et avec un ton rempli de convenance, tous les genres de fabrication furent mis en souffrance. Notre état, tout de luxe, fut un de ceux qui souffrirent le plus. Les maîtres doreurs furent obligés de fermer leurs ateliers. »

« En 1832, lorsque les travaux reprurent, il fut convenu entre les maîtres et nous que nous n'exigerions pas plus de 5 f. par jour, et qu'aussi nous ne serions jamais payés moins de 5 f. Dans tous les travaux qui furent exécutés dernièrement à Versailles, à Fontainebleau, à Bagatelle, nous nous montrâmes fidèles à notre parole ; il n'en fut pas de même pour tous les maîtres. Nous apprîmes que M. Zimmermann faisait travailler à moins de 5 f. par jour. Cette infraction à un arrangement librement consenti entre les maîtres et les ouvriers motiva notre visite aux ateliers de M. Zimmermann. Toute notre intervention se borna à prendre connaissance du fait. Il n'y eut ni bruit, ni scandale, ni menaces. Quatre mois se sont écoulés depuis ; M. Zimmermann n'a pas manqué d'ouvriers, et aucun de nous n'a songé à se mêler de ses affaires. »

M. Thorel-Saint-Martin, avocat, se présente au nom de M. Zimmermann qui s'est constitué partie civile. Il présente l'association des ouvriers comme travaillée d'une fièvre continuelle d'indépendance, sans cesse en hostilité contre les maîtres doreurs.

« Il suffirait, dit-il, pour vous faire bien juger de l'esprit qui l'anime, de faire connaître certains passages du règlement qu'elle s'est donné ; ce règlement commence ainsi :

« Les signataires composant la société de l'Union des Doreurs, grands et puissants par la connaissance qu'ils ont acquise de la dignité de l'homme qui travaille pour vivre et faire vivre ceux qui ne travaillent pas, ont d'un commun accord, ayant connaissance que l'industriel prolétaire est l'homme le plus utile, placé ce dernier au premier degré de l'échelle sociale, en lui faisant accepter les conditions suivantes... »

M. Fenet, avocat des prévenus : Ce règlement, à la rédaction duquel mes clients sont étrangers, ne fait rien du tout à l'affaire. Il n'est signé par aucun d'eux, et il porte au contraire la signature d'un des témoins appelés par M. Zimmermann.

M. Thorel-Saint-Martin, continuant : Voici l'art. 1er du règlement :

« ART. 1er. La société de l'Union des Doreurs est progressive et impérissable ; il est donc de l'intérêt des doreurs sur bois de soutenir et de protéger en leur qualité d'hommes et de toute leur puissance morale les lois qui sont énoncées dans cette constitution. »

M. Thorel donne lecture de plusieurs articles de la constitution en question. Parmi ces articles, il en est un qui prescrit aux membres de l'Union des Doreurs de « ne pas faire abnégation de leur qualité d'hommes libres, en louant leur industrie à l'année. »

M. Thévenin, avocat du roi, tout en reconnaissant que la cause présente de nombreuses circonstances atténuantes, pense

qu'il est indispensable de réprimer des faits évidemment atteints par la loi.

Le tribunal, après avoir entendu Me Fenet, avocat des prévenus, déclare que les faits ne sont pas suffisamment établis ; il renvoie tous les prévenus de la plainte et condamne M. Zimmermann, partie civile, aux dépens.

Le Figaro reparait, mais cette fois avec les éléments qui peuplèrent si haut sa réputation en 1828 et 1829. Sa rédaction est renouvelée, ou, pour mieux dire, elle est composée de tous les écrivains dont la verve spirituelle, la critique fine et malicieuse manquera pour inaugurer dignement cette résurrection du nouveau Figaro : satire de mœurs, satire littéraire, satire politique, satire de tous les vices, de tous les ridicules, de toutes les sottises, voilà son cadre. Déjà ce spirituel journal annonce qu'il publiera la biographie critique de la nouvelle chambre, ainsi que la curieuse correspondance de M. de Robert-Macaire, ce dernier sujet prête, et la savonnette du malin barbier, que la vignette représente faisant la barbe à tout le monde, ne manquera pas de besogne. Mais ce n'est pas tout ; Figaro ne se contente pas pour captiver ses lecteurs de toutes ses anciennes séductions ; il a des séductions nouvelles, il donne GRATUITEMENT, pour prime, HUIT VOLUMES DES OEUVRES DE M. DE BALZAC. C'est huit fois plus qu'il n'en faut pour un immense succès.

BOURSE DE PARIS DU 14 OCTOBRE.

Toujours de la hausse. Toutes les affaires se sont portées sur les rentes françaises ; c'est à peine s'il s'en fait quelques-unes dans les autres affaires. La hausse des fonds anglais a fait rapidement monter le 3 p. 0/0 à 80 60 ; on a fait au parquet à 80 70, et on est à 80 65. L'actif a aussi un peu monté. A 21 1/2 ferme, il y avait de la demande. Les valeurs industrielles sont très-calmes ; cependant les prix se soutiennent. Rien de nouveau.

Cinq pour cent	109 50	109 50	109 45	109 50
— fin courant	109 50	109 65	109 50	109 60
Quatre pour cent	100 10			
Trois pour cent	80 55	80 65	80 50	80 55
— fin courant	80 60	80 70	80 55	80 65
Rentes de Naples	99 20	99 20	99 15	99 20
— fin courant	99 55	99 40	99 55	99 40
Actions de la Banque	2455			
Caisse hypothécaire	797 50			
Quatre Canaux	1192 50			
Emprunt d'Haïti	»			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DIVERSES.

(3324) A VENDRE de suite. — Fonds d'orfèvrerie situé à St-Etienne (Loire), sur la place Royale. On donnera toutes les facilités possibles.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Gobert, arquebusier, rue St-Dominique, ou à M. Génissieux, fabricant d'armes, à St-Etienne.

(3345) A VENDRE. — Un bon fonds de cordonnier, à la Croix-Rousse.

S'adresser au bureau du journal.

(3357) A VENDRE pour cause de départ. — Un fonds de café-cabaret, situé rue de l'Attache-des-Bœufs.

S'adresser au bureau du Censeur.

(3366) Il a été égaré, depuis le 23 septembre dernier, un carton renfermant 21 écharpes satin façonné chiné. Les personnes chez lesquelles on aurait pu l'oublier ou déposer par erreur sont priées d'en donner avis à MM. Gamot frères, n° 2, place Croix-Paquet.

(3372) On a trouvé, dans le courant de ce mois un chien de chasse, race épagneule, de forte taille. Il est porteur d'un collier sans plaque et sans nom.

S'adresser au bureau du journal.

(3261) Un jeune homme âgé de vingt-quatre ans, pouvant donner les renseignements les plus favorables, désire faire la place de Lyon, n'importe pour quelle partie. S'adresser à M. Brosse rue des Quatre-Chapeaux, n° 11, au 1er.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A dater du lundi 9 octobre courant, l'étude de Me Brunier, avoué, successeur de M^e Biféri, est située quai Humbert, n° 12, allée du Gouvernement. (3346)

(3370) Rue Richelieu, 93, à Paris.

AMANDINE,

De FAGUER, successeur de LABOULLEE, parfumeur.

Le succès immense et toujours croissant de cette pâte de toilette est dû à sa supériorité bien reconnue pour blanchir la peau, l'adoucir et la préserver du hâle et des gerçures. Dépôt à Lyon, chez M. Soccard aîné, place de l'Herberie.

MALADIES SECRÈTES,

Récemment, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix : 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)



FIGARO,

JOURNAL QUOTIDIEN. — RÉDACTION NOUVELLE.

LES ABONNÉS QUI SOUSCRIVENT

Pour le trimestre du 15 octobre,

Reçoivent de suite gratuitement, à titre de prime,

8 VOLUMES DE M. DE BALZAC,

(ROMANS PHILOSOPHIQUES).

On souscrit à Paris, aux bureaux du FIGARO, rue Coq-Héron, 5.

(5571)

(3314) PILULES NAPOLITAINES de M. Poisson, pharmacien breveté du roi, rue du Roule, n° 11, à Paris. Elles guérissent en peu de jours et sans accident les gonorrhées ou écoulements récents et invétérés. — Prix : 3 fr. la boîte (deux ou trois suffisent pour la guérison). — Pharmaciens dépositaires : Lyon, chez MM. Biérix-Sionest et Ce, rue Neuve, 12 ; Tarare, chez M. Michel, rue de la Pêcherie ; Belley, chez M. Martin ; Moulins, chez M. Gay ; Dijon, chez M. Delarue ; Mâcon, chez M. Lacroix.

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES MAUX DE DENTS.

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon (qui est carré et toujours accompagné d'une instruction). — Pharmaciens dépositaires : Borelly, place de la Préfecture, 13 ; Vernet, place des Terreaux, à Lyon ; Voituret, à Villefranche, etc. (3369)

SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUMONNOT.

UNE MÉDAILLE D'OR

A été accordée à l'Auteur.

Il guérit promptement les rhumes, la coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac et les palpitations de cœur ; il calme aussi les affections nerveuses.

Dépôtaires pharmaciens : MM. Victorin Biérix-Sionest et Ce, à Lyon ; Michel, à Tarare ; Arduin, à Amplepuis ; Voituret, à Villefranche ; Couturier, à St-Etienne ; Serval, à Feurs ; Mercier, à Roanne ; Lacroix, à Mâcon ; Suchet, à Châlon-sur-Saône ; Bert, à Charolles ; Rouvière, à Avignon ; Rabillon, à Orange ; Fab, à Carpentras ; Girard, à Perthuis ; et chez les sœurs de l'hospice, à Montbrison. (3315)

(2184) PHARMACIE DES CÉLESTINS.

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du SIROP DE JOHNSON

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES.

1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville.

DÉPOT GÉNÉRAL DE TOUS LES REMÈDES APPROUVÉS ET BREVETÉS, CHOCOLATS DE SANTÉ, EAUX NATURELLES ET THÉS DE CHINE.

(3373) Une personne désire trouver une propriété à affermer de la contenance d'environ 200 bicherées. S'adresser au bureau du journal.

PAPIER CHIMIQUE

De FAYARD et BLAYN, pharmaciens, à Paris.

Ce papier, ordonné depuis plusieurs années par les praticiens les plus distingués de Paris, réussit parfaitement dans les maladies suivantes : rhumatismes, maux de reins, goutte, plaies, brûlures, cors aux pieds, œils-de-perdrix, oignons et durillons. — Prix : 2 fr. la feuille. — Dépôt à Lyon, chez André et Macors ; à Tarare, chez Michel, pharmacien.

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes.

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang, et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3059)

GRAND-THÉÂTRE.

Lundi 16 octobre 1857. — Deuxième représentation de M. Dérivis. — LE CHATEAU DE MA NIÈCE, comédie. — Les deux premiers actes du BALLET DE SEVILLE, opéra. — LE MAÎTRE DE CHAPELLE, opéra. — Ou commencera à six heures 1/2.